



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information et de suivi de la DIB

Procès-verbal

SEANCE N° 2/2016	DATE :	Vendredi 3 juin 2016		
	LIEU :	Site de la DIB (visite) Salle des fêtes à Pfetterhouse (séance)		
	HEURE :	10h00 – 10h40 (visite) 11h00 – 12h50 (séance)		
Entité	Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Longet René, Président			X	
Entités fondatrices				
RCJU – Office de l'environnement	ENV	Meusy	Jean-Pierre	X
RCJU – Service juridique	RCJU	Schaffter	François	X
	ENV	Fernex	Jean	X
bci Betriebs-AG		Fischer	Michael	X
		Houpe	Emilie	X
		Kurc	Damien	X
		Scharvogel	Bernhard	X
Institutions suisses				
Commune de Bonfol		Girardin	Marie-Josée	X
		Moser	John	X
		Schaffter	Thierry	X
Commune de Beurnevésin		Egloff	Daniel	X
Office fédéral de l'environnement	OFEV	Hitzfeld	Bettina	X
		Hammer	Bernhard	X
Institutions françaises				
Région Franche-Comté - Administration	DREAL	vacant		
	DREAL	vacant		
	ARS	Bellec	Simon	X
Département du Territoire de Belfort, Services de l'Etat		vacant		
Département du Territoire de Belfort, Conseil départemental	CG90	Roussé	Frédéric	X
	CG90	Richert	Jean	X
Région Alsace - Administration	DREAL	vacant		
	DREAL	Vallart	Jacques	X
	ARS	Heimanson	Carl	X
Département du Haut-Rhin, Administration	DDT	Scherrer	Pierre	X
	DDT	Comesse	Jean-Michel	X
Département du Haut-Rhin, Conseil général	CG68	Reinhard	Armand	X
	CG68	Walter	Georges	X
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par la Sous- préfète d'Altkirch		Lambert	Marie-Claude	X
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux		Dietmann	Daniel	X
		Faessel	Nicolas	X

Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS	x	
	Heyer	Morand	x	
Commune de Réchésy	vacant			
Société civile				
WWF Suisse	Etter	Marie-Anne	x	
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Matthias		x
	Zenger	Yves		x
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		x
	Merguin Rossé	Lucienne		x
Unia Le Syndicat	Marchena	Angel		x
	Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		x
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		x
	Walther	Jean-Louis		x
	Forter	Martin	x	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	x	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Duprez	Jean-Jacques	x
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Deballe	Guillaume	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Ecoffey	Hubert	x
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre	Chevalley	Isabelle		x
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre		x
	Pluskota	Jean		x
Invité				
Association Escale Bonfol	Cuenot	Yannis	x	

Introduction

R. Longet ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie en particulier M. le Maire Jean-Rodolphe Frisch de son invitation et il souhaite la bienvenue à Mme la Sous-Préfète d'Altkirch, Marie-Claude Lambert, nouvellement entrée en fonction. La présence de Mme Lambert souligne que la dimension transfrontalière a été toujours une déterminante dans ce dossier et un levier d'action fort pour arriver à la solution qui s'est mise en place.

J.-R. Frisch exprime son plaisir de pouvoir accueillir la CIS dans les locaux de sa commune et de souhaiter à son tour une très cordiale bienvenue à Mme Lambert. Il constate que le projet d'assainissement se trouve à un stade avancé et il espère que la problématique des zones sableuses sera éclaircie ce jour, ce point constituant à ses yeux une sorte d'épée de Damoclès sur la commune et ses habitants. Il souhaite que la CIS puisse avancer dans ce dossier d'une manière objective et réaliste afin de pouvoir rassurer la population.

Mme M.-C. Lambert remercie M. le Maire de Pfetterhouse et la Commission pour l'accueil qui lui est réservé. Elle relève l'importance du dossier de la DIB, un dossier sensible qui présente de nombreux enjeux, tout en soulignant qu'un gros travail et autant d'efforts ont déjà été accomplis. Elle félicite tous les acteurs pour ce travail collectif et se félicite de se retrouver ce jour parmi les membres de la CIS.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaire et est adopté.

2. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2016

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2016 est accepté sans commentaire.

3. Etat d'avancement du projet

M. Fischer présente les éléments liés à ce point.

L'évaluation et le traitement éventuel des lentilles sableuses dans la partie Sud et Nord n'apparaissant pas dans le planning présenté, M. Forter souhaite avoir des compléments sur le sujet. M. Fischer répond que la procédure à suivre dépendra de la décision de l'Autorité cantonale.

M. Forter s'interroge s'il est judicieux de démonter les halles d'excavation et de préparation avant que l'on sache ce qui se passe avec les zones sableuses. Un traitement pourrait peut-être encore être nécessaire et cas échéant plus difficile à réaliser sans infrastructures.

M. Fischer répond que si des matériaux sableux contaminés devaient encore être sortis, ils partiraient en cimenterie ou dans une installation de traitement thermique des sols et il n'y aurait pas de nécessité d'avoir la halle de préparation pour effectuer ces opérations.

M. Forter indique que dans la partie Sud, il y a présence de NAPL en haute concentration et il se demande comment et sous quelles conditions bci conditionnerait ces terres dans des conteneurs.

M. Fischer rappelle qu'il y a trois halles sur le site, à savoir la halle d'excavation, la halle de préparation et la halle des sols. Au cas où il y aurait encore des matériaux contaminés à traiter ou à évacuer, la halle des sols pourra être conservée et utilisée à cet effet. M. Forter se montre satisfait de cette option.

R. Longet demande le point de vue du Canton.

J. Fernex informe que le Canton examine les rapports transmis par bci en fonction de leur arrivée. A ce stade, l'Autorité n'a pas pris de décision. A priori, dès le moment où les déchets présents seront excavés, on se trouvera dans une situation de « site pollué classique » (et non de décharge industrielle) pour lequel des grosses infrastructures comme les halles d'excavation et de préparation n'ont plus vraiment de grande utilité. La question de savoir comment l'assainissement des zones sableuses devrait être réalisé est encore ouverte, mais cela ne met pas en cause la démolition des grandes installations. Il est possible de travailler dans des abris mobiles ou dans la halle des sols tant qu'elle est encore là.

4. Objectifs d'assainissement (avancement, investigation des zones sableuses contaminées)

D. Kurc présente les éléments liés à ce point.

Pour bien comprendre, M. Forter demande confirmation que lors du traitement de la zone sableuse de la partie Sud, la méthode d'oxydation n'a pas apporté les résultats attendus. D. Kurc répond qu'à la suite du test pilote, il n'est pas possible de dire que la lentille sableuse serait assainie au sens propre du terme. A rappeler qu'il s'agit d'un premier essai pilote dans le cadre duquel une seule injection a été réalisée. Dans un cas réel, on procéderait de la même manière, mais itérativement et sur une période plus longue.

Pour M. Forter, le résultat confirme les craintes que les experts du Collectif Bonfol ont formulées à l'occasion de la dernière séance de la CIS et lors de la séance trilatérale du 8 février avec bci et le Canton. La forme exacte, la longueur et la quantité de substances dans la zone sableuse ne sont pas vraiment connues; même si M. Forter pense déjà maintenant que les résultats ne sont pas suffisants avec la méthode d'oxydation, les experts du Collectif donneront leur avis quand ils auront étudié les documents fournis en détail.

R. Longet souligne l'information de M. Kurc selon laquelle une séance entre Autorité, bci, leurs experts et MM. Forter et Walther est agendée le 15 juin prochain. Cette séance s'intègre dans le cadre de la Convention de 2008 et est dédiée à la thématique des objectifs d'assainissement.

Pour abonder dans le sens du questionnement de M. Forter, M. Lassus demande si, à ce jour, une méthode efficace est connue pour dégrader le 1,1,2,2-Tétrachloréthane. D. Kurc indique qu'il y a différentes manières d'optimiser ce type de traitement, notamment en changeant l'oxydant, en l'activant avec du fer par exemple ou en étant dans un milieu basique. La réponse à ces questions fait l'objet de la suite des opérations et notamment du test de laboratoire qui permettrait d'affiner les premières connaissances acquises et d'avoir une formulation optimale adaptée au terrain au niveau de la lentille Nord.

M. Forter indique que pour lui le problème ne réside pas dans l'une des substances, mais dans le mélange de substances, sachant qu'il y a une grande variabilité des substances et qu'une fois l'oxydant travaille bien et une autre fois, il n'agit pas. Le fait de changer chaque fois l'oxydant va créer d'autres problèmes. D. Kurc remarque que ce discours anticipe presque sur la séance prévue entre spécialistes le 15 juin. En effet, le test de laboratoire pourrait donner une réponse aux questions soulevées, à savoir est-ce qu'il ne

serait pas judicieux, pour améliorer ce type de traitement, d'utiliser différents types d'oxydants – il existe toute une série de leviers pour améliorer la méthode qui pourraient être utilisés pour le traitement de ces zones ; au stade actuel, les choses sont ouvertes.

J.-R. Frisch déduit de la discussion que la méthode du traitement par oxydation risque de ne pas marcher en fonction des éléments que l'on recherche. Y aurait-il d'autres systèmes à mettre en place pour arriver au même résultat ? M. Fischer explique la situation du point de vue de bci Betriebs-AG. Il évoque deux aspects devant permettre de tirer des conclusions définitives pour la suite: d'une part, bci a fourni un rapport provisoire à l'Autorité cantonale qui a demandé des compléments. A noter que l'expert du Canton, le Prof. Daniel Hunkeler, n'était pas surpris des résultats de l'essai. Ainsi, bci fournira les compléments demandés au Canton. D'autre part, suite à la demande du Canton également, bci réévaluera l'analyse des risques pour l'environnement engendrés par les zones sableuses polluées et fournira son évaluation au Canton qui décidera sur cette base de la suite. A ce stade, M. Fischer n'a pas de réponse à la question de M. Frisch.

M.-A. Etter, reprenant de manière sémantique les dernières interventions, constate qu'il y a beaucoup de conditionnel, de réserves et pense que la problématique est majeure. Le prochain pointage avec les experts prévu le 15.6.16 devrait clarifier la situation, mais pour elle, il est indispensable d'avoir aussi des choses plus factuelles et des engagements fermes par rapport à cette question.

R. Longet se réfère au planning présenté par bci et constate que les choses avancent. Il demande l'avis du Canton.

J. Fernex revient 8 ans en arrière, quand l'Office de l'environnement a établi son autorisation, en donnant le feu vert au processus d'assainissement. La gestion de la problématique des zones sableuses contaminées, connue à l'époque, a été clairement traitée dans l'autorisation cantonale. L'Autorité cantonale a volontairement prévu un processus ouvert pour cette problématique, les données à disposition à l'époque étant par nature insuffisantes. Le but était de favoriser la première phase de l'assainissement (évacuation des déchets), avec l'idée que dès le moment où le fond de la fouille est accessible, les investigations de ces zones sableuses pourront se réaliser. Une fois les déchets évacués, il devient en effet plus aisé d'étudier le milieu. J. Fernex fait lecture de l'article 29 de l'autorisation précitée et rappelle notamment que l'on se trouve exactement dans ce cadre de la « *gestion des zones sableuses (excavation, étanchéification, éventuelles mesures favorisant la (bio)-dégradation des polluants in situ, etc.) [qui] sera décidée au cas par cas.* ». Sachant que les investigations ne sont de loin pas terminées, les éléments recueillis seront de plus en plus complets et permettront au Canton de prendre une décision. Il est donc normal pour J. Fernex que l'on ait, en ce jour, un langage qui laisse un peu de souplesse dans la mesure où le Canton a besoin d'informations complémentaires pour prendre sa décision. S'agissant du traitement par oxydation in situ, il s'agit d'une méthode parmi d'autres choisie pour un essai pilote. Ce n'est donc pas la seule méthode possible. L'essai a été fait à l'aide de persulfate sans activation, conformément aux recommandations du Prof. Hunkeler. A ce jour, un premier résultat, intéressant, montre que la situation n'est pas simple et qu'il n'y a pas de méthode miracle pour régler la totalité du problème. Mais on commence à disposer d'éléments qui permettent de voir plus clair pour la suite.

R. Longet résume que cette thématique d'analyse des lentilles est désolidarisée du planning du reste. En effet, bci n'est pas sous la pression d'achever les travaux à tout prix en 2016 et de bâcler le travail. Le planning sera adapté aux nécessités scientifiques.

M. Forter ne se montre pas étonné que le Prof. Hunkeler n'était pas surpris des résultats de l'essai pilote. Il ne faut pas se faire d'illusions, le problème des zones sableuses est présent, on ne sait pas grand-chose sur les lentilles, on ne sait pas si les zones sont liées, on sait qu'elles sont polluées, mais on ne connaît pas les détails. Dans le cas où les zones seraient traitées par oxydation, il faut savoir où elles commencent et où elles s'arrêtent, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

D. Kurc et M. Fischer poursuivent la présentation. Ils concluent en signalant que, depuis que les déchets ont été excavés, les eaux contenues dans la lentille sableuse s'écoulent en direction de la décharge. Durant les prochains mois, il sera important d'observer de manière fine les eaux ainsi que leur degré de contamination. Les niveaux piézométriques démontrent également que les eaux contenues dans la lentille sableuse ont tendance à revenir dans la décharge. bci observera les quantités et la qualité de ces eaux et, d'ici un ou deux mois, bci et autorités décideront comment continuer les investigations.

Le Canton n'a rien à ajouter aux informations de bci.

M. Forter salue le fait que bci a utilisé une méthode géoélectrique. Il est intéressant d'observer que les eaux reviennent vers la décharge. Il demande si bci prévoit d'analyser de manière détaillée ces eaux. M. Fischer répond que les investigations à ce sujet sont effectivement en cours. Encore ce matin, on observe

une diminution de la conductivité électrique et du débit des eaux. Ainsi, il y a tous les indices qui font remarquer qu'il y a vraiment une vidange en direction de la décharge. Au début, env. 1,2 m³ d'eau étaient récoltés par jour, en ce jour, ce sont env. 0.8 m³, sachant qu'il s'agit de résultats provisoires. M. Forter remarque qu'au moment où la fouille sera de nouveau remblayée, la pression peut de nouveau aller dans l'autre direction. R. Longet le remercie de cette remarque et indique que tout cela fait partie de l'investigation et que l'on se trouve sous le contrôle d'une procédure dans laquelle bci a la responsabilité de présenter des solutions et le Canton celle de donner son accord ou non.

5. Suivi environnemental et social

M. Fischer présente les éléments liés à ces deux points.

M. Lassus trouverait intéressant de voir un bilan général auprès des travailleurs à la fin des travaux d'excavation. Il souhaite savoir ce qui est prévu à la fin des travaux, est-ce qu'il y aura toujours un suivi assuré pendant un certain temps et des analyses réalisées auprès des personnes ayant travaillé sur le site ?

M. Fischer rappelle que le bilan existe sous forme de rapport. Lors de la dernière séance de la CIS, il y avait encore des détails à clarifier en ce qui concerne la publication (problème de protection des données), mais si un rapport sera publié, la forme définitive restait à clarifier. En effet, même si les données ont été anonymisées, à cause du petit nombre de travailleurs et des données statistiques contenues, certaines personnes pourraient malgré tout être identifiées. Au final, le Groupe ad hoc traitant de ce sujet devra décider de ce qui peut être communiqué et sous quelle forme. La possibilité de publier un compte rendu succinct et sans détails a été évoqué au sein de ce groupe, sachant que c'est avant tout aux travailleurs concernés de se prononcer. A ce stade, la SUVA a demandé des précisions à bci, qui les fournira. Dans ce contexte, M. Fischer rappelle également la proposition relevée lors de la dernière séance de la CIS, d'inviter le médecin de travail, Dr. S. Jeggli, à une prochaine réunion afin de présenter les résultats relatifs à ce sujet.

R. Longet prend note de cette proposition. En effet, la CIS est intéressée à être informée plus en détail de cette thématique.

M. Forter trouve intéressant de faire ce bilan et il salue la proposition d'inviter le Dr. Jeggli. Il suggère d'inviter également l'hygiéniste du travail du Canton, M. Jean Parrat, ainsi que le ou les représentants de la SUVA. Il relève que la CIS s'intéresse au contenu et aux conclusions du rapport, mais pas aux noms des travailleurs. De plus, M. Forter demande si bci pouvait présenter des données relatives à la disponibilité de l'installation d'oxydation de l'air sur la période de l'assainissement. M. Kurc prend note de cette demande. Il indique que toute une série d'informations sont contenues dans les RISER¹, mais il intégrera quelques chiffres clés à ce sujet dans une prochaine présentation.

S'agissant du suivi des travailleurs après les opérations d'excavation des déchets et en répondant à la question de M. Lassus, M. Fischer rappelle qu'il appartient à la SUVA de prendre la décision finale. Par la suite, il n'y aura à priori pas de problème à ce que cette décision soit communiquée à la CIS.

M.-A. Etter suggère de demander un consentement aux personnes concernées afin de savoir si elles sont d'accord pour que leurs données soient utilisées de manière anonyme. M. Fischer indique que ceci est prévu, notamment par la direction de l'entreprise Chiresa, dont les collaborateurs sont principalement concernés par la thématique.

6. ESCALE BONFOL : état d'avancement

M. Yannis Cuenot, représentant de l'Association Escale Bonfol, présente l'état d'avancement du projet LandArt.

R. Longet remercie M. Cuenot de sa présentation et il demande si la commune de Bonfol est en phase avec les éléments présentés.

J. Moser, conseiller communal, souligne que la Commune soutient à 100% le projet LandArt et qu'elle voit d'un bon œil que les choses se réalisent. Il semble que certaines brèches sont en train de s'ouvrir même si le côté financier du projet est une lourde charge ; la Commune n'aura pas de grands moyens financiers à libérer. Il évoque encore une intervention parlementaire récente au niveau jurassien, laquelle demande

¹ <http://www.bci-info.ch/Info,Fact%20Sheets%20et%20Rapports?lang=fr>

d'évaluer l'affectation du site de la DIB en zone industrielle. La Commune ne s'est pas prononcée à ce sujet. A ce stade, elle soutient le projet d'Escale Bonfol et espère qu'il aboutira.

Du point de vue du Canton, J.-P. Meusy se réjouit de constater qu'il y ait une volonté et une ouverture à poursuivre le projet « Botta redimensionné ». Il rappelle que le Canton a toujours précisé qu'un plan spécial, s'il est liant, peut être modifié moyennant le respect des procédures en place, lesquelles peuvent prendre du temps. Il ne peut qu'encourager Escale Bonfol à poursuivre ses travaux, l'histoire de la DIB constituant certainement un élément important de l'histoire (locale, jurassienne, industrielle) qui mérite qu'on érige une réalisation particulière sur le site.

J. Moser précise qu'il y a eu une séance avec les milieux de défense de la nature. Malheureusement, il n'y avait qu'un seul groupe qui a participé, ce que J. Moser regrette. Il trouverait bien que ces milieux communiquent rapidement leur avis.

M.-A. Etter indique qu'autant que possible le WWF participe aux réunions ou alors s'excuse. Elle était absente pour raison de maternité et n'était pas au courant de cette séance.

Y. Cuenot ne souhaite pas polémiquer sur ce point, préférant favoriser un scénario de rencontre et de discussion. En effet, une invitation a été envoyée aux différents milieux de protection de la nature. Un seul des milieux a répondu favorablement, les autres ont indiqué qu'elles répondront au moment où il y aura possibilité de recours à travers le plan spécial.

R. Longet encourage les parties à continuer sur la voie du dialogue. Il lui paraît important qu'un tel projet fasse l'objet d'un soutien dès le début afin d'éviter de s'enliser sur un chemin juridique. La CIS en tant qu'organe facilitateur peut aider à partir à un dialogue qui lui paraît nécessaire – il est important qu'un tel projet puisse être consensuel.

M. Forter trouve important que sur ce projet on ouvre les portes au lieu de les fermer. Le projet qui se dessine sera toujours très écologique par rapport au passé, aux déchets et matériaux pollués qui y ont été enterrés puis excavés. Il était déjà favorable au projet initial de M. Botta. Il estime qu'il y a suffisamment de forêts et que la forêt pourrait même être déplacée si nécessaire et il attend de l'Administration cantonale qu'elle soit ouverte et non pas formaliste.

R. Longet pense que le passé doit être assumé, et que cela vaut la peine de souligner qu'il a pu être dépassé, que les difficultés ont pu être surmontées. Cela peut nous aider à réfléchir sur comment éviter de nouveaux Bonfol ailleurs.

7. Divers, prochaine séance

J.-P. Meusy mentionne la publication que quelques articles de presse publiés récemment et propose de le diffuser en les publiant sur le site internet de la CIS.

Prochaine séance :

La prochaine séance est prévue le vendredi 23 septembre 2016. *(Ndlr : pour des questions de disponibilité des spécialistes invités à présenter le thème « suivi sanitaire des travailleurs », elle sera avancée au mercredi 21 septembre 2016, 10 h.)*

Suite aux discussions intervenues ce jour, R. Longet rappelle que le point relatif au suivi sanitaire des travailleurs sera mis à l'ordre du jour, avec la participation du Dr. Jeggli, de M. J. Parrat et si possible d'un représentant de la SUVA. En même temps, il y aura un point sur l'évolution de la CIS, respectivement la nécessité d'un accompagnement futur, en lien avec la fin imminente de l'excavation des déchets.

Les séances étant filmées, R. Longet rappelle la possibilité offerte aux membres de livrer un commentaire sur les discussions du jour devant la caméra. Ces interviews sont publiées ensuite sur le site internet de la Commission et permettent au public de mieux saisir les enjeux, en complément aux documents écrits.

Fin de la séance : 12h50

Pour le procès-verbal: Kathrin Gschwind